



CONSEIL COMMUNAL  
YVORNE

# Procès-verbal

COMMUNE D'YVORNE  
Séance du jeudi 16 mai 2019  
à 20h00  
Salle de la Grappe  
Présidence : Christian BERNASCONI

M. le Président Christian BERNASCONI, ouvre la 19<sup>ème</sup> séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillers et la Municipalité. Sont salués également, M. Francis Müller, huissier, ainsi Mme Josette Lüthi et Fabien Cathélaz du bureau communal, la secrétaire, le public et la presse.

## 1) Appel

L'appel fait constater la présence de 28 Conseillers, 5 excusés. Dès lors, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

## 2) Lecture de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelant pas de modification, **il est accepté à l'unanimité des membres présents** tel que présenté.

## 3) Adoption du procès-verbal du 28 mars 2019

M. Jacques-Henri MULLER demande à ce que son intervention au point 10, 2<sup>ème</sup> paragraphe, soit enlevée du PV. Un éclaircissement doit être fait avec la secrétaire. Il demande à ce que les Conseillers ne tiennent pas compte de ce point lors de l'adoption du PV.

La version modifiée sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La commune effectue des réparations sur **un projecteur**, sous l'ancienne gare. Les travaux sont conséquents, raison pour laquelle tout n'a pas été fait sous le dicastère de M. WEIBEL. M. MULLER suggère d'aller voir l'ampleur de ces travaux sur place.

Il n'y a pas d'autre intervention, **le procès-verbal avec sa modification est accepté à l'unanimité des membres présents**, avec remerciement à son auteur.

## 4) Election d'une secrétaire

Suite au départ de la secrétaire, il s'agit de remplacer Mme DELADOEY qui a annoncé sa démission au 30 juin prochain. M. le Président est heureux de présenter Mme Christelle DETRAZ-JAQUEROD et la prie de venir se présenter à l'Assemblée. Sa lettre de candidature ainsi que son CV ont été envoyés à l'ensemble des Conseillers.

(L'Assemblée se monte à 29 Conseillers suite à l'arrivée tardive mais excusée de Mme Wagner)

Mme DETRAZ-JAQUEROD est **seule candidate, elle est élue tacitement selon l'art. 12 du règlement du Conseil communal** au poste de secrétaire du Conseil communal d'Yverne au 1er juillet 2019.

M. Le Président la remercie pour son engagement.

#### **5) Assermentation de la nouvelle secrétaire et d'un nouveau Conseiller**

Suite à la démission de M. Luc MONOD, le groupe PLR, propose M. Martin WICHSER, selon la procédure suivie lorsqu'il n'y a plus de vienne ensuite.

M. le Président, selon l'article 9 du règlement du Conseil communal d'Yverne, **procède à l'assermentation de Martin WICHSER et Mme Christelle DETRAZ-JAQUEROD qui prêtent le serment selon l'article 5.**

**L'assemblée compte dès à présent 30 Conseillers présents, 5 excusés.**

#### **6) Préavis municipal N° 4-2019 concernant le rapport de gestion et comptes 2018**

M. le Syndic Edouard CHOLLET croit pouvoir dire que les pages 20 et 21 du rapport sont parfaitement exhaustives. Il relève toutefois un certain nombre de points importants. D'abord la grande stabilité des charges dites "incompressibles", qui sont imposées. Il y a un recul de CHF 100'000.-- par rapport à l'année précédente.

Les revenus sont eux aussi légèrement en recul de CHF 152'000.- mais la différence par rapport au budget n'est que de 4,2%. Quant aux charges, la petite différence est de 3,8%. Le budget 2018 a donc été établi assez précisément.

La part des charges variables de la commune a baissé de CHF 40'000.--, ce qui confirme la rigueur avec laquelle les finances communales sont tenues.

Le bouclage des comptes laisse apparaître un excédent de recettes de CHF 30'000.-, il manque CHF 4'000.- qui étaient prévus. Ce montant est le résultat d'une soustraction puisque avant l'amortissement extraordinaire, il y avait plus, mais CHF 67'000.-- ont été placés, en déduction de la dette du café-restaurant de la Couronne. Cela paraissait être une bonne mesure pour baisser la pression hypothécaire.

Comme les différents indicateurs techniques un peu scientifiques de M. Busset ont été intégrés dans le rapport, il en ressort que l'exercice 2018 confirme l'embellie déjà entre-aperçue l'année précédente. La situation est sous contrôle, mais il faut néanmoins préciser que la capacité d'autofinancement reste faible. Elle est un peu plus de 8% alors qu'elle devrait être idéalement comprise entre 10 et 20%, et dans l'idéal le plus parfait, au delà de 20%. Le problème est que plus ce taux est faible, plus il faut avoir recours à l'emprunt. De ce point de vue là, la situation est assez problématique. L'endettement total a progressé légèrement, cela est dû aux effets du parking de Vers la Cour, mais qui rapporte également.

Pour terminer, les différents prêts arrivant à échéance ont été reconduits à des taux préférables ce qui fait que la part des revenus consacrée aux paiements des intérêts a grandement diminué. Elle était à 1.46% en 2017, elle est aujourd'hui inférieure à 1%, qui se rapproche des taux du moment.

La parole est ouverte :

M. Jean-Luc ANSERMOZ, dans ce rapport fort agréable à lire et bien ficelé, demande si la Municipalité a déjà un point de vue par rapport à la rencontre avec la commune d'Aigle et la fusion des communes ?

M. Edouard CHOLLET informe avoir participé à un Doodle avec différentes Autorités que la commune d'Aigle juge être concernées par la thématique. Celle-ci a procédé, de sa propre initiative, à une analyse des risques et opportunités de la reproduction d'un projet de fusion et les communes sont convoquées pour le rendu de cette étude, aux environs du mois de juillet. M. CHOLLET ne connaît absolument pas les teneurs de cette étude, il lui est donc difficile de répondre. La Municipalité se forgera une opinion et un avis sur la base de ce document.

M. Stéphane VERDON demande si la Municipalité a des précisions supplémentaires à donner sur Châble Rouge puisque le Conseil devra voter un budget pour la finalisation du plan d'affectation. A savoir si ce point et le flou dont il est question était ou serait intégré ?

Mme Isabelle DEREGIS répond qu'il est prévu d'intégrer la discussion du plan d'affectation dans le cadre du PAco puisque l'idée est de tout rassembler et d'éviter ces PPA.

M. Jean-Luc ANSERMOZ a vu dans les journaux que l'enquête relative aux anomalies financières des comptes des vins avait avancé. La Municipalité a-t-elle des montants à communiquer ?

M. Edouard CHOLLET a lu cet article en n'imaginant pas qu'il se rapportait pas à la commune d'Yverne, tellement c'était considérable. En réalité, les montants sont significatifs, mais le sont d'autant plus sur la façon dont ils ont été soustrait. La question est de savoir s'il y a eu une forme de systématique ou s'il y a eu une méthode là-dedans. Il a été dit aux médias comme au CC, qu'aucun montant ne sera articulé, pas plus que le nom d'un éventuel suspect, parce que la partie concernée fera également valoir ses arguments, et ne voudrait pas de ce point de vue-là être en portafaux avec le conseil du principal intéressé. Et articuler un montant qui apparaîtrait être sans rapport laisserai penser que la Municipalité gonfle artificiellement le dossier. Mais la commune survivra à cet ponction. Les chiffres sont entre les mains de Mme la Procureure en chef de l'arrondissement. Le seul point qui mérite attention, c'est pourquoi faut-il une année pour une instruction qui aurait pu être réglée plus vite ? On a mis à disposition les différents éléments dont on avait besoin, le journaliste a eu un certain nombre d'information en lisant scrupuleusement le procès verbal de la dernière séance du Conseil, il a mené sa petite enquête, c'est difficile de le faire temporiser. Il n'en demeure pas moins qu'il reste des interrogations sur la systématique de la procédure et d'autres éléments qu'il ne tient pas à révéler parce qu'ils font partie du secret de l'instruction.

M. François LUTHI trouve scandaleux que le Conseil communal apprenne toujours par voie de presse des histoires à ce sujet. Comment cela se passe-t-il et pourquoi ?

M. Edouard CHOLLET explique qu'annoncer certaines nouvelles n'ai pas toujours chose aisée, surtout quand un journaliste s'en mêle. Les informations qui ont été données à la presse sont exactement celles que le Conseil, pour l'essentiel, a entre les mains. Aucun montant ni aucune identité n'ont été donné, la plus value pour le Conseil est ce qu'elle est. Quant à faire une communication écrite, la Municipalité s'y refuse pour les raisons évoquées plus haut, et pour qu'on ne puisse pas dire dans des lignes ou dans des écrits, des éléments qui pourraient le leur être reprochés. Le Conseil est informé par oral, au rythme de l'avancement de cette affaire, un avancement qui n'a rien de significatif en l'état.

M. Jean-Louis CROT : suite à cette affaire, des protocoles ont-ils été mis en place pour éviter que cela se reproduise ?

M. Alain BASSANG explique que chaque flacon qui sort de mise en bouteille est introduit dans un fichier qui vient directement à la boursière, et un décompte se fait automatiquement sur les bouteilles vendues ou données. On arrive en fin d'année à savoir exactement ce qu'il en est. Seuls le Municipal des vignes, M. Blanc ainsi que le secrétaire communal ont la clé du bouteiller.

M. Edouard CHOLLET renvoie les Conseillers à la lecture de la page 20 sur le rapport de gestion 2018 à ce sujet.

Il n'y a pas plus de question, les comptes sont passés en revue :

1. Administration générale : Pas de question
2. Impôts :

M. Frédéric DELADOEY s'étonne toujours de la difficulté à prévoir les chiffres péréquatives, même avec l'aide de M. Busset.

M. Stéphane VERDON, au point 22.3800, attribution provision débiteurs, c'est quelque chose de nouveau qui n'a pas été vu les autres années et se demande s'il s'agit d'une nouvelle pratique en la matière ?

Mme Josette LUTHI explique qu'il y avait avant une réserve de CHF 235'000.- qui correspondait aux débiteurs douteux selon le fichier des impôts. Puis cette année une analyse a été faite et il a été vu des débiteurs qui sont dans la comptabilité depuis de nombreuses années par rapport à différentes taxes, et le risque a été estimé à env. 15'000.-. Pour être conforme aux impôts et aux éventuelles pertes qui pourraient survenir, la provision a été augmentée. Pour information, ces pertes ne peuvent pas être enregistrées, un agent d'affaire mandaté par la commune suit et aide à procéder à des recouvrements de poursuite. Ces arriérés concernent principalement des taxes de raccordement. Cela a été donc fait surtout par souci de conformité pour la comptabilité générale.

M. Edouard CHOLLET, à propos de la remarque de M. Frédéric DELADOEY, a pu observer dans les journaux la critique au sujet de l'opacité du système qui est unanime. Si même un spécialiste tel que M. Busset ne s'y retrouve pas, ne voit pas comment faire mieux. Il reste à espérer que le prochain système qui sera mis en place soit plus transparent, celui-ci est extrêmement inconfortable et dérangeant.

### 3. Domaines et bâtiments

M. Jean-Luc ANSERMOZ, dans les chiffres 2017 et 2018 du compte "Vignes", on pouvait voir un bénéfice de CHF 140'000.- en 2017 alors qu'en 2018 il ne se monte plus qu'à CHF 40'000.-. Mis à part une différence à la variation du stock de vin et à l'augmentation des vigneronns tâcherons, qu'est-ce qui fait un tel changement ?

Mme Josette LUTHI répond qu'une grande partie provient des ventes, comme cela a été expliqué dans les commentaires, d'une diminution due à la tension dans le métier du vrac. Les vins ne se sont pas vendus aussi bien que ce qui avait été estimé au budget. Il n'y a pas vraiment d'autres explications que ce que laisse apparaître le compte 33.4355 "ventes des vins".

M. Alain BASSANG ajoute que l'époque actuelle est un peu difficile en ce qui concerne la vente de vin. Il y avait 10'000 litres de vin en portefeuille, c'est-à-dire vendu, mais on ne savait pas encore à qui. La différence dans les comptes provient de ces 10'000 litres à CHF 9.-/litres, mais les contrats ont été établis après le bouclage des comptes.

M. Jean-Luc ANSERMOZ : quelle est l'explication de l'augmentation de CHF 18'000.- par rapport aux vigneron-tâcherons ?

M. Alain BASSANG répond que les travaux extraordinaires tels que les défonçages sont comptés à part dans le temps de travail. Comme la partie défonçage a été plus importante cette année, cela fait une différence par rapport au budget.

M. Jean-Luc ANSERMOZ trouve la différence entre les deux années tout de même énorme, malgré la bonne explication. Cela fait quand même CHF 90'000.-

M. Alain BASSANG répond qu'il faut prendre en considération la petite récolte de 2017; les vigneron-tâcherons sont aussi rétribués par rapport aux récoltes. Celle de 2018 a été bien plus importante que l'année précédente, c'est aussi un effet lié aux vigneron-tâcherons.

M. le Président Christian BERNASCONI, s'il comprend bien, il manque CHF 90'000.- de rentrées sur l'année, par rapport à ces 10'000 litres de vin qui étaient en portefeuille?

M. Alain BASSANG répond qu'il s'agit malheureusement des ventes qui n'ont pas été réalisées dans les temps.

M. Stéphane VERDON, par rapport à un stock de vin non vendu, il intervient dans la variation de stock, avec un prix assez bas ? Ou quelle est la pratique ?

Mme Josette LUTHI répond qu'il est pris sur une moyenne de prix au litre d'une valeur que M. Blanc estime en francs. Il fait la gestion du stock avec les litres en cave avec une valeur moyenne entre le prix de la bouteille et le vrac et la différence c'est l'augmentation et la variation du stock par rapport à l'année précédente.

M. Stéphane VERDON : donc la rentrée ne sera pas de CHF 90'000.- mais la différence entre le prix considéré et le prix effectif ?

Mme Josette LUTHI répond par l'affirmative.

- |  |                 |
|--|-----------------|
| 4. <u>Travaux</u> :                          | Pas de question |
| 5. <u>Instructions publiques et cultes</u> : | Pas de question |
| 6. <u>Police</u> :                           | Pas de question |
| 7. <u>Sécurité sociale</u> :                 | Pas de question |
| 8. <u>Services industriels</u> :             | Pas de question |
| <u>Comptes par nature</u> :                  | Pas de question |
| <u>Bilan</u> :                               | Pas de question |

Il n'y a plus de question, le préavis est soumis à la commission de gestion pour étude et rapport au prochain Conseil.

M. le PRÉSIDENT remercie la Municipalité pour la qualité du préavis et sa mise à disposition anticipée qui facilitera le travail de la commission de gestion.

**7) Préavis municipal N° 5-2019 concernant la révision du règlement concernant le personnel communal**

M. Edouard CHOLLET, apporte des compléments d'information sur ce préavis par une présentation PW rédigée par le secrétaire municipal afin d'orienter les Conseillers sur la teneur de ce préavis.

La discussion est ouverte :

Mme Suzanne WAGNER félicite la Municipalité pour ce travail qui va vraiment dans le sens de ce qu'on peut attendre aujourd'hui pour des employés. Une allusion à été faite sur la question du salaire qui est revu en fonction du résultat de l'évaluation annuelle. C'est quelque chose qui est très habituelle dans certains milieux économiques, est-ce que ça l'est aussi dans le milieu public pour les employés communaux ?

M. Fabien CATHÉLAZ répond que cette pratique aujourd'hui est usuelle. Ce système a été développé avec l'aide de spécialistes. Il a ensuite été repris sur la Riviera, puis introduit à Corseaux quand il y travaillait, avec quelques soucis puisqu'il a fallu baisser des salaires. Quelques modifications ont dû être apportées, donc beaucoup plus compliqué à mettre en place. La progression salariale est transparente dans le sens où la grille est claire. Les associations de communes, Sécurité Riviera, utilisent un système identique, il est courant maintenant de lier le salaire à la performance, pour garantir la motivation. Un collaborateur qui fait bien son travail ne doit pas être évalué et valorisé de la même manière que celui qui n'a pas la même motivation. La commune de Corseaux s'est entouré d'un avocat conseil, spécialisé dans le droit du travail, lorsqu'elle a introduit ce système. On se trouve dans le paradoxe; on parle de contrat de droit privé, mais du moment qu'on fait un règlement du personnel qui est soumis au Conseil, on se trouve dans le droit public, on reste avec une procédure de "droit d'être entendu", etc.. mais c'est un outil courant et très utilisé.

M. Martin SUARDET : le rapport de gestion des comptes 2018 fait mention de 380 heures supplémentaires au 31 décembre 2018. La Municipalité n'a-t-elle pas peur qu'une baisse de la durée de travail hebdomadaire fasse encore augmenter ces heures supplémentaires qui sont déjà élevées et que cela complique encore la rétribution de ces heures en vacances, congés, ou en paiement ?

M. Edouard CHOLLET : la réduction du temps de travail hebdomadaire ne peut pas à lui seul régler la problématique des heures supplémentaires, en particulier pour ce qui concerne l'administration. Celle-ci est littéralement débordée et le fait de n'avoir pas trouvé à pourvoir le poste de collaborateur technique ne fait qu'aggraver cette situation. On arrive à garder la maîtrise des horloges pour ce qui concerne les collaborateurs de la voirie et du service des eaux, mais on n'arrive pas à réduire les heures supplémentaire à la bourse et au greffe, parce qu'en plus de leur travail, ils doivent gérer l'administration dans d'autres domaines. Il faut arriver à dégonfler cette boursoufflure-là, raison pour laquelle on étudie actuellement la possibilité de proposer un appui collaboratif au sein de l'administration communale mais sous une autre forme que celle qui avait été initialement prévue.

M. Fabien CATHÉLAZ, pour répondre à la question posée, des gardes-fous vont être mis en place. Dorénavant, le collaborateur ne pourra accomplir plus de 40 heures supplémentaires. Sauf cas exceptionnel avec demande auprès de la Municipalité, le surplus sera supprimé. En réduisant d'une heure, on compte aussi sur le personnel pour faire l'effort et maintenir le rythme. Cela a été fait et marche bien à Corseaux. L'employé n'aura plus la possibilité de faire cumuler des heures pour partir en vacances. Depuis le début d'année, un système de contrôle a été introduit, chaque fin de mois le collaborateur remplit une feuille d'heures, avec un graphique que la Municipalité pourra étudier et gérer immédiatement.

M. le PRÉSIDENT : La majoration des heures de travail effectuées en dehors de la période baisse à 50%. Cela va aider à réduire les heures supplémentaires.

M. Fabien CATHÉLAZ répond que par ce système, on enlève des choses à l'employé, mais on lui en donne en contrepartie; il y a un équilibre à trouver. Le problème qu'il y a avec ces compensations d'heures, typiquement l'exemple d'un dimanche de votation, il faut les reprendre. La loi sur le travail fixe à 50% la compensation de nuit et le week-end. En contrepartie de cette diminution de majoration, on promet une progression salariale. C'est aussi un équilibre, le principe gagnant gagnant.

Il n'y a plus de question, **la discussion est close.**

La commission est composée de **Mmes Annette POLZER-ZUZARTE, Claire GLAUSER, MM. Yves MORIER, Ludovic MINOD, Serge AEPPLI.**

**8) Rapports sur le rapport-préavis municipal N° 3-2019 concernant la demande de crédit complémentaire pour la finalisation de la révision du nouveau plan d'affectation communal et son règlement**

M. Jean-Louis CROT donne lecture du rapport de la commission des finances.

Mme Isabelle DEREGIS remercie la commission des finances pour son rapport et la confiance accordée. Elle informe que le projet de plan d'affectation communal a déjà été soumis à l'examen préliminaire du canton, et ses déterminations sont parvenues récemment, après le dépôt du préavis et la réunion avec la commission des finances. Le Canton exige à présent les approbations de certains documents, surprenant tant pour le bureau de l'urbanisme que pour la Municipalité. Les demandes incessantes, et imprévisibles font craindre un surcroît de travail et des coûts supplémentaires qui ne figurent pas dans le budget puisqu'il s'agit de nouvelles exigences, même si une réserve a été prévue à cet effet. Le Canton demande, par exemple, de procéder "à la vérification des nomenclatures d'affectation en regard de directives cantonale bien précises". Or, celle-ci est encore confidentielle. Il est donc impossible de mesurer le travail engendré par cette requête.

Pour citer un autre exemple, certaines surfaces seront dézonées et retourneront en zones agricoles. Dans ce cas, il y a lieu de définir si un secteur est intéressant pour représenter une surface d'assolement (SDA). Pour rappel, une SDA est une terre labourable convenant le mieux à l'agriculture. Une surface minimale de SDA sur tout l'ensemble de la Suisse doit être protégée de toute construction et rester disponible pour garantir l'approvisionnement du pays en denrée alimentaire à long terme. Le Canton vient de mettre en place au mois de mars une procédure afin que les communes traitent et identifient ces SDA selon des critères fournis. Difficile également de dire le travail que cela engendrera. Le dernier point inquiétant est le traitement des zones d'activités. Désormais, si on souhaite passer un secteur exclusivement en zones d'activités, une justification des besoins d'une telle zone doit être établie sur la base d'un système régional de gestion de ces derniers. Ce système n'existe simplement pas mais selon les dernières informations non officielles, une structure régionale doit être constituée et serait chargée d'élaborer un plan directeur régional des zones d'activités. C'est une procédure longue et lourde qui peut durer facilement trois ans.

Dans ces conditions, il est difficile de travailler efficacement pour finaliser le PAco à l'échéance imposée de juin 2022. Le Canton souhaite toutefois avancer en parallèle de cette démarche malgré l'incertitude qui plane sur les possibilités de créer des zones d'activités ou non, ce qui peut remettre en question une partie du patrimoine.

Au vu de ces nouveaux éléments, une entrevue a été organisée avec Maître Aldi, avocat de la commune et spécialiste en la matière, afin de connaître son avis sur la stratégie à adopter pour la suite des opérations des PAco. Le coût de ces nouvelles demandes n'est pas chiffré, il restera peut-être raisonnable et pourra être couvert par la réserve apportée au budget. Cette annonce

ne réjouit aucunement la Municipalité, car il n'est pas aisé, ni intéressant, voire décourageant, de travailler avec de telles incertitudes. Mme DEREGIS insiste sur le fait que le montant demandé par ce préavis est absolument nécessaire pour réaliser ce dossier. un compte d'investissement sera tenu pour ce dossier et le Conseil sera tenu au courant de son évolution.

La discussion est ouverte :

M. Jean-Louis CROT demande sur quels lois ou règlements se base le Canton pour demander ces renseignements ? Dans quelles mesures doit-on impérativement y répondre ?

Mme Isabelle DEREGIS répond que le sujet sera abordé avec l'avocat. Mais même le bureau de l'urbanisme a été très étonné de voir ces demandes. Il n'y a pas de base légales sur lesquelles se référer, mais l'avocat nous conseillera sur la suite à donner.

M. Jean-Louis CROT demande si d'autres communes sont dans la même situation ?

M. Isabelle DEREGIS ne peut répondre, chaque cas est différent et d'autres communes peuvent peut-être l'absorber par leurs services internes.

Il n'y a plus de question, la discussion est close et les conclusions du préavis municipal **sont adoptées à la majorité** (1 abstention) comme suit :

#### **le conseil communal d'YVORNE**

*Vu le préavis n° 03-2019 relatif à la demande de crédit complémentaire pour la finalisation de la révision du nouveau plan d'affectation communal et de son règlement,*

*Ouï le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet,*

*Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

#### **d é c i d e**

- 1) *d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 150'000.-- pour la finalisation de la révision du nouveau plan d'affectation communal et de son règlement jusqu'au stade de l'enquête publique,*
- 2) *d'amortir cette dépense sur 10 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,*
- 3) *d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 150'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières*

### **9) Communications du bureau**

- M. le PRÉSIDENT Christian BERNASCONI donne lecture de la démission de Mme Sarah PETTER au 30 juin 2019.
- La sortie du Conseil aura lieu le vendredi 28 juin à l'alpage de la Vare à Bex où nous allons rejoindre le Conseiller M. Pierre-Alain BLANC et son troupeau de moutons. Départ prévu vers 15h depuis Pont de Nant. Le souper se déroulera à la buvette de la Vare avec possibilité

de dormir sur place. La Municipalité est cordialement invitée. Un Doodle parviendra prochainement.

- M. le PRÉSIDENT se recommande de participer nombreux aux prochaines manifestations organisées et qui font vivre le village. Celles-ci sont consultables sur le site Internet du Cartel et de la commune.
- Prochaines votations dimanche 19 mai.
- Prochaine séance du Conseil jeudi 27 juin.

## 10) Communications de la Municipalité

### M. Michel WEIBEL

- **Bâtiment de la Grappe** : un architecte a été mandaté pour présenter un projet pour un crédit d'étude afin de privilégier de nombreux entretiens dans ce bâtiment.
- **Le préposé RLVCR** a commencé son travail hier et se recommande de ne pas oublier de mettre le disque. Il prie de bien vouloir se conformer aux prescriptions de signalisation.
- **Terrain de foot** : le chantier avance, actuellement l'équipe communale effectue les derniers travaux. Les montants finaux ne sont pas encore connus. La buvette a été repeinte, ceci sans dépassement de budget.

### M. Eric MINOD

- **La nouvelle conduite de distribution d'eau et défense incendie à Versvey** : le chantier est terminé et s'est déroulé dans de bonnes conditions et dans les délais prévus. Les factures ne sont encore pas toutes rentrées, mais le coût final devrait être légèrement inférieur à ce qui avait été prévu.

### Mme Isabelle DEREGIS

- Aucun **collaborateur technique** n'a été trouvé malgré les différentes annonces. Sur cinq dossiers reçus, seuls deux candidats ont été retenus pour un entretien. Il s'agissait de candidatures intéressantes, mais qui ne correspondaient pas totalement au profil recherché. Il a donc été décidé de continuer le service technique avec la structure actuelle, en gardant les conseils de notre architecte, M. CATHÉLAZ pour le soutien administratif et Mme DEREGIS elle-même en appui, l'idée étant de trouver un collaborateur pour renforcer l'administration communale, dans les limites du budget.

### M. Alain BASSANG

- **Le 26ème concours mondial de Bruxelles** s'est tenu du 2 au 5 mai dernier à Aigle. 340 juges ont dégusté 9'150 vins venus de 46 pays, dont 600 vins suisses. Toutes les régions viticoles de Suisse figurent au palmarès avec 172 médailles. Vaud arrive en-tête avec 75 médailles suivie du Valais, Tessin, Genève et Neuchâtel.

Le chasselas confirme son statut de roi avec 30 médailles sur lesquelles l'appellation "Yvorne" a rapporté 9 médailles d'or sur 26 vaudoises, ce qui représente le 35%. M. BASSANG tient à féliciter les domaines suivants :

Les Artisans Vignerons d'Yvorne : 1 médaille d'or

Domaine du Dillet : 1 médaille d'or

Maison Badoux : 2 médailles d'or  
Maison Obrist : 1 médaille d'Or  
Charly Blanc & Fils : 1 médaille d'Or  
Domaine de l'Ovaille : 1 médaille d'Or et 1 médaille d'argent  
Château Maison Blanche : 2 médailles d'argent

**Domaine de la commune : 2 médailles d'or et 1 médaille d'argent**

Il était nécessaire de prendre le temps de remercier tous ces vigneronns et oenologues pour l'excellence de leur travail que l'assemblée applaudit.

Par ailleurs, il sera possible de déguster ces excellents crus lors des caves ouvertes les 8 et 9 juin prochain.

**11) Divers et propositions individuelles**

- M. Charles-André DURGNAT demande des nouvelles sur les problèmes liés aux refoulements d'eaux à Vers-Chenaux dont M. WEIBEL avait parlé en dernière séance.

M. Michel WEIBEL informe que les travaux sont terminés, avec satisfaction. Il n'y a plus de problème de refoulement et le total des travaux s'est vu diminué de CHF 2'800.- .

**Il n'y a plus d'intervention**, M. le Président Christian BERNASCONI remercie l'Assemblée de sa participation et **clôt la séance à 21h40.**

Le président :

La secrétaire :

Christian Bernasconi

Véronique Deladoey